

Le plan d'intervention en bref



Présenté par le
Comité EHDAA

Un plan? Pourquoi?

Le plan d'intervention, a pour objectif d'aider l'élève (handicapé ou qui rencontre des difficultés) qui, a besoin d'interventions adaptées pour progresser dans le développement de ses compétences. Il consiste en une planification d'actions coordonnées qui sont établies au sein d'une démarche de concertation.



En bref

- C'est un document qui permet de regrouper l'information relative à la situation de l'élève (ses forces, ses difficultés, etc.)
- Il permet de déterminer les besoins prioritaires de l'élève
- Il définit les objectifs
- Il détermine les moyens, stratégies, ressources et le calendrier
- Il permet de regrouper l'information au même endroit afin d'améliorer la diffusion de l'information



- ✦ L'élève
- ✦ Les parents
- ✦ L'enseignant
- ✦ La direction de l'école
- ✦ Les membres du personnel des services éducatifs complémentaires et des autres réseaux de services, au besoin

Les participants

Les clés de succès

- La collaboration école, famille, communauté
- Placer l'élève au cœur de sa réussite
- Préparez-vous à la rencontre et dresser un portrait de votre enfant à la maison (réussites, défis, etc.)
- Faites l'analyse des moyens déjà mis en place (ont-ils un impact?)
- Si vous sentez le besoin de vous faire accompagner par un intervenant externe, aviser l'école au préalable (CLSC, CRDI, IRDPQ, etc.)

Le parent a la possibilité de demander une révision du plan d'intervention afin d'assurer une collaboration pour l'atteinte des objectifs.

Vous avez des questions supplémentaires : n'hésitez pas à visiter la section du Comité EHDAA ou écrivez-nous.

www.csdps.qc.ca

comite.ehdaa@cssps.gouv.qc.ca

